

Halte aux Renouées asiatiques !

Lutte contre les plantes invasives
en vallées de l'Yerres et du Réveillon



Plante particulièrement envahissante, la Renouée colonise les berges au détriment des espèces locales, provoquant un déséquilibre des écosystèmes.

Si elle a été introduite à l'origine en France, à la fin du XIX^e siècle, comme plante ornementale, elle est aujourd'hui considérée comme une espèce invasive. Son implantation et son développement dans l'hexagone représentent une menace pour la biodiversité, notamment aux abords des cours d'eau.

DES IMPACTS NÉGATIFS CONSIDÉRABLES :

> Menace sur la biodiversité

Elle appauvrit les milieux naturels en étouffant et en supprimant progressivement la végétation locale.

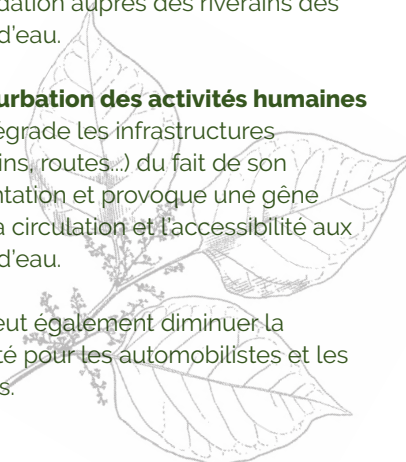
> Dégradation des berges

Elle favorise l'érosion des berges en période de crue et accroît les risques d'inondation auprès des riverains des cours d'eau.

> Perturbation des activités humaines

Elle dégrade les infrastructures (chemins, routes...) du fait de son implantation et provoque une gêne pour la circulation et l'accessibilité aux cours d'eau.

Elle peut également diminuer la visibilité pour les automobilistes et les piétons.



VU SUR **YouTube**

FAITES LES BONS GESTES

Pour lutter contre la Renouée à votre domicile



Vous avez identifié sur votre terrain des plants de Renouée et vous désirez agir pour limiter sa propagation ?

Nous avons mis en ligne une vidéo expliquant les gestes à adopter pour limiter et tenter d'éradiquer complètement cette plante de votre parcelle.



Pour la visionner, flashez avec votre smartphone le QR code ci-contre ou rendez-vous sur à l'adresse suivante :

<https://youtu.be/qWSfAcIxUTQ>

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR :

Pour éviter d'être envahi par cette plante à la croissance particulièrement rapide, il est nécessaire d'adopter de bonnes pratiques environnementales :

En maintenant un couvert végétal dense et varié dans les zones épargnées.

En veillant à ne pas disséminer la plante grâce à l'élimination des déchets de Renouée dans des sacs-poubelle, en délimitant les emplacements où elle se développe pour la circonscrire par la suite. **En plantant des végétaux concurrents à développement rapide** (Sureau noir, Prunellier, Noisetier, Lierre, Clématite...) dans ou à proximité des zones infestées par la Renouée.

COMMENT L'IDENTIFIER ?

Dans la région, 3 espèces ont été identifiées comme étant invasives. Celles-ci ont en commun plusieurs caractéristiques : elles sont de grande taille (jusqu'à 4m), leurs tiges sont rougeâtres, vertes et plutôt épaisses, les feuilles sont larges, charnues et pointues à leur extrémité.

1 La Renouée du Japon

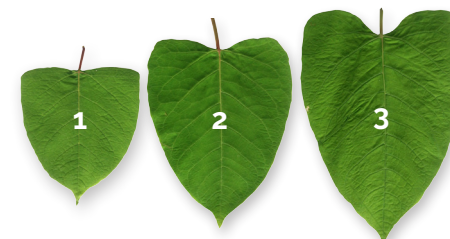
Espèce majoritaire dans les vallées de l'Yerres et du Réveillon, on la retrouve à la fois le long des cours d'eau et sur des talus en bordure de route.

2 La Renouée de Bohême

Moins répandue que sa cousine nipponne, cette hybride est en forte expansion sur notre territoire.

3 La Renouée de Sakhaline

Plus rare, cette espèce se caractérise par des feuilles particulièrement grandes (30 à 40cm) et une tige verte légèrement striée.



POUR ALLER + LOIN

Vous souhaitez obtenir davantage d'informations au sujet de la Renouée pour endiguer sa propagation ?

N'hésitez-pas à prendre contact auprès de nos services pour bénéficier d'aides et de conseils pour limiter le développement de cette plante invasive sur votre terrain.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Par téléphone au 01 69 83 72 45 ou par mail : syage@syage.org



17, rue Gustave Eiffel - 91230 Montgeron
Téléphone : 01 69 83 72 00

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

